

ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE

Autorisation de pose d'enseignes sur l'immeuble sis 22 Grand Rue,
commune de MAULEON

[Madame DECOMMUNIER Rozen (EI ROZE ET CIE)]

Arrêté A-2026-121

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65 ;

Vu la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n°079079260003, concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 22 Grand Rue, commune de Mauléon (79700), déposée le 21/08/2026 par Madame DECOMMUNIER Rozen (EI ROZE ET CIE), domiciliée 22 Grand Rue, commune de Mauléon (79700) ;

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France en date du 09/09/2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation d'installation d'enseignes sur la façade du 22 Grand Rue, commune de Mauléon (79700), objet de la demande susvisée, est accordée.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la sous-préfète de Bressuire, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier General de THOUARS.

Fait à Bressuire, le 16/09/2026

La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le 22 SEP. 2026

Notifié ou publié le 22 SEP. 2026

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.